

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 113 (1980)
Heft: 34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† Hans Rufer, Huttwil

Am 13. Februar 1901 erblickte Hans Rufer in Eriswil das Licht der Welt. Er war das jüngste Kind. Beide seiner Eltern waren Lehrer an der Primarschule in Eriswil und unterhielten daneben einen kleinen bäuerlichen Betrieb. Sein Vater, ein leidenschaftlicher Anhänger für musische Belange, seine Mutter, eine fürsorgliche, sozial engagierte Frau, prägten die fundamentalen Charakterzüge von Hans Rufer. Die Sekundarschule von Huttwil löste bei ihm neue Impulse für seine Weiterbildung aus. Klassenkameraden und -kameradinnen entwickelten sich zu wahrhaften Freunden. Er förderte diese Beziehungen zeit seines Lebens. Wenig erstaunlich ist es, dass der strebsame Jüngling, bedingt durch seine Herkunft und Neigung, die Erzieherstätigkeit zum Beruf wählte. Das Seminar Hofwil weckte in ihm die schlummernden Talente auf dem musischen Bereich. Hans Klee, Musiklehrer am Seminar, führte den talentierten Seminaristen in die unerschöpfliche Welt der Musik ein und spornte ihn an, in diesem Bereich zu forschen und zu wirken. Aus Kontakten zu Gleichgesinnten entstanden wiederum Freundschaften. Das Stadttheater Bern, für ihn neu, wirkte auf ihn wie eine Droge. Wie wusste der während seiner Ausbildungszeit mit schwach dotierten Mitteln versehene Hans zur Stillung seiner Theatergelüste gelegentliche finanzielle Zuschüsse von seiner verehrten Schwester Anni zu schätzen!

Sein erster Amtsantritt als junger Lehrer erfolgte in Wyssachen. Die Inspiration von Hofwil, das Stadttheater, erste Kontakte mit namhaften Künstlern drängten nach mehr: nach Weiterbildung. Besuche des Konservatoriums in Bern, Schauspielunterricht bei Leopold Biberty folgten. Vorbilder reihten sich auf. Alexander Moissy, Franziska Gab und wie all die Grossen zu jener Zeit hiessen. Er liebte, er verehrte sie, er eiferte ihnen nach. Dieses Nacheifern erfolgte in wohl temperierter Dosierung, in der klaren Erkenntnis der eigenen beschränkten Schöpfungskraft. War es diese Ehrfurcht vor dem Genius, der uns alle immer wieder in den Zauber des Stauenens und der Bewunderung versetzt, der Hans Rufer beflügelte, in seiner Sphäre, mit seinen Mitteln Grosses zu leisten? Nun galt es, den aufgestauten Schaffensdrang in die Tat umzusetzen. In der leisen Annahme, mehr Spielraum für sein Wirken zu finden, liess er sich 1930 an die Primarschule Huttwil wählen. Hellhörig geworden über das vielseitige Talent, übertrug man ihm bald die Leitung des Männer- und Frauenchors. Stets war er bedacht, das tonliche Wort im Sinn und Geist des Musikschaffenden zu interpretieren. Minuziös versuchte er, dieses Empfinden auf seine Sänger zu übertragen. Wie wusste er ihr Verständnis für seine Forderung zu schätzen!

1939 – Krieg – Aktivdienst. Die romantische Phase seiner Sturm- und Drangzeit wurde unterbrochen. Andere Werte, andere Qualitäten wurden von ihm gefordert. Viel trug er während der Kriegswirren zur geistigen

Landesverteidigung bei. Vehement setzte er sich für unser föderalistisches Staatssystem ein. In politisch engagierten, öffentlichen Vortragsreihen widerspiegelte sich seine Geisteshaltung. Kein einfaches, kein leichtes Unterfangen zur damaligen Zeit.

Befreit von der psychischen Belastung der Kriegszeit, schritt der Unermüdete weiter auf dem vorangezeigten musikalischen Weg. Dürstend nach noch mehr Vollkommenheit, nach noch mehr Engagements, setzte sich der Reigen von Darbietungen und Veranstaltungen fort. Dies zeigte sich in der Bereitschaft, schwierige und anspruchsvolle Chor- und Orchesterwerke in Angriff zu nehmen. Wie richtig seine philosophische Musikanschauung war, bewiesen die zahlreichen Liederwidmungen von zeitgenössischen Komponisten. Sie erkannten sehr schnell in ihm den richtigen Interpreten für ihre Werke. So liess es sich beispielsweise Ernst Kunz nicht nehmen, sein Werk «Psalter und Harfe» seinem Freund zur Erstaufführung zu übertragen. Berühmte Interpreten wie Ernst Häfliger, Heinz Rehfuss, Maria Helbling, Katharina Marti und viele mehr waren mit Freude bereit, mit ihm zu musizieren. Fast könnte man vergessen, dass Hans Rufer daneben hauptberuflich als Lehrer amtierte. Durch ein geschicktes Koordinieren der Oberschullehrer wurden vor allem die musischen Fächer in seine Obhut gestellt. Er liebte die Schule und die Aufgabe, Kinder zu Staatsbürgern zu formen. Strenge Disziplin ergänzte sich in der berufenen Fähigkeit, Kinder zu beseelen, sie zu beglücken, ihnen Selbstsicherheit zu übermitteln.

Inhalt – Sommaire

† Hans Rufer, Huttwil	223
Verlegung des Schuljahresbeginns auf den Spätsommer	224
Selbsterfahrung	224
Freiwillige Turnkurse	224
Studienreise des BMV im Sommer 1981	224
Kindergärtnerinnen-Verein des Kantons Bern	225
Aus der Nähe betrachtet	226
Dank an Dr. Hans Frey, gewesener Präsident des Kantonalvorstandes BLV	227
Sektion Schwarzenburg	227
Vereinigung pensionierter Lehrer und Lehrerinnen der Region Thun	227
Erzählwettbewerb für 6.-Klässler	228
Öffentliche Abendführungen im Historischen Museum Bern	228
Rapport de l'Assemblée des délégués de la SEB	228
Centre de perfectionnement du corps enseignant	232
Déplacement du début de l'année scolaire à la fin de l'été	233
Commission romande d'éducation civique européenne	233

Der Uneingeweihte fragt sich zu Recht, wie sich das alles bewältigen liess. Die Musik, die Schule, die zahlreichen Vereinsnähe, die Mitgliedschaft und Präsidien von Verbandsgruppen, die Familie. Ein Nachsuchen ist einfach. Es war seine Frau, die zweifellos wichtigste Person in seinem Leben. Sie war einfach da; gütig, geduldig, stets bereit, ihn von seinen Höhen und Tiefen auf den realen Boden zurückzuholen. Er verehrte, er liebte sie. Sie bedeutete ihm alles. Das Zuhause an der Heimstrasse war stets offen für den Empfang von Gleichgesinnten. Es wurde zum Treffpunkt des Musizierens, Plauderns und Unbeschwertseins. Die kluge und liebenswürdige Art seiner Frau – sie ist ihm im Tod zwei Jahre vorausgegangen – vermittelte den zahlreichen Gästen stets das Gefühl von Wärme und Geborgenheit.

(Aus dem «Unter Emmentaler»)

Verlegung des Schuljahresbeginns auf den Spätsommer

Anzahl der jährlichen Schulwochen

Das bernische Gesetz über die Primarschule bestimmt im Artikel 55 ^{quater}:

«Die Unterrichtszeit beträgt im Jahr 36 bis 39 Wochen.»

Das Konkordat über die Schulkoordination vom 29. Oktober 1970 hält im Artikel 2b verpflichtend fest:

«Die Schulpflicht für Knaben und Mädchen dauert bei mindestens 38 Schulwochen mindestens 9 Jahre.»

Bei der über die Verlegung des Schuljahresbeginns auf den Spätsommer durchgeführten Vernehmlassung bekundeten einzelne Landsektionen die Befürchtung, dass durch den Übergang zum Spätsommerschulbeginn und bei einem späteren Beitritt des Kantons Bern zum Schulkonkordat die Landschulen ebenfalls verpflichtet würden, während 38 Wochen Schule zu halten.

Zu solchen Befürchtungen besteht kein Grund.

Einmal schreibt die Lektionentafel vor, dass bei einer geringeren Zahl von Schulwochen wöchentlich mehr Lektionen zu halten sind. Damit entsteht bei der Gesamt-Unterrichtszeit keine Differenz. Zum andern bestätigte auch der Generalsekretär der Kantonalen Erziehungsdirektorenkonferenz, Herr Professor E. Egger, dass der Kanton Bern auch bei einem eventuellen Beitritt zum Schulkonkordat diese flexible, den einzelnen Regionen angepasste Regelung beibehalten könnte.

Entscheidend ist somit nicht die Anzahl der jährlichen Schulwochen, sondern die gleiche gesamte Ausbildungszeit.

Der Beauftragte für Schulkoordination

Selbsterfahrung

Leiter

Dr. René Riesen, St. Stephan
Fritz Burri, Grund bei Gstaad

Zeit und Ort

Montag, 6. Oktober, 10 Uhr, bis Freitag, 10. Oktober 1980, 16 Uhr (5 Tage)
Zwischenflüh im Diemtigtal, Hotel «Alpenrose»

Kursinhalt

Ziele dieses Kurses: seine eigene Grundhaltung, seine Einstellung und sein Verhalten besser kennen zu lernen. Es geht um Fragen des persönlichen Wachstums und der Entwicklung auf der Grundlage der Transaktionalen Analyse nach Eric Berne. Wir versuchen, anhand der Theorie der Zwangsspiele unserer von verdeckten Motiven gesteuerten Handlungen zu erkennen und mit der Skriptanalyse unseren unbewussten Lebensplan zu erfassen. Wir arbeiten vor allem mit Märchen und Geschichten, die im Leben der Teilnehmer eine Rolle gespielt haben.

Kosten

Teilnehmerbeitrag an Kursgeld und Vollpension für Lehrer, die an einer der ED Bern unterstellten Schule unterrichten, maximal Fr. 185.-; andere auf Anfrage. Es wird nach Kursschluss über die effektiven Kosten abgerechnet.

Anmeldungen

bis spätestens 20. September 1980 an das Kurssekretariat BLV, Postfach 3029, 3000 Bern 7.



Freiwillige Turnkurse

Kurs für Kreativität in Gymnastik und Tanz

Bümpliz, Kleefeld, 1./2. November 1980, ab 14 Uhr
Finden und Üben der eigenen Bewegungsmöglichkeiten in der Auseinandersetzung mit dem eigenen Körper, einem Gerät oder der Musik. Gestalten einfacher Tanzfolgen, Volleyball als Kursabwechslung
Leitung: Madeleine Mahler, Angelika Salgò, Beat Froidevaux

Anmeldungen an Beat Froidevaux, Schnitterweg 5, 3604 Thun, bis 1. Oktober

Kurs für Gymnastik und Tanz

Bern, Marzili, 22./23. November 1980, ab 14 Uhr
Motivieren, probieren, schulen anhand von einfachen Tanz- und Übungselementen (mit und ohne Handgeräte). Gemeinsames Erarbeiten und Gestalten von Tanz- und Bewegungsformen. «Mitmache und nid nume nachemache.» Volleyball als Kursabwechslung
Leitung: Regula Leupold, Therese Marti, Beat Froidevaux

Anmeldungen bis 22. Oktober an Beat Froidevaux, Schnitterweg 5, 3604 Thun

Kurs für Eislauf in der Schule

In Zusammenarbeit mit dem Lehrerverein Worb
Worb, Eisbahn, 27. Oktober, 3./10./17./24. November, 1. Dezember 1980, je 12–13 Uhr

Thema: Erlernen von Aufbaureihen im Eislauf mit Schülern aller Stufen

Der Kurs ist für alle Berner Lehrkräfte offen.

Anmeldungen an Martin Weibel, Neufeldstrasse 20, 3076 Worb

Studienreise des BMV im Sommer 1981

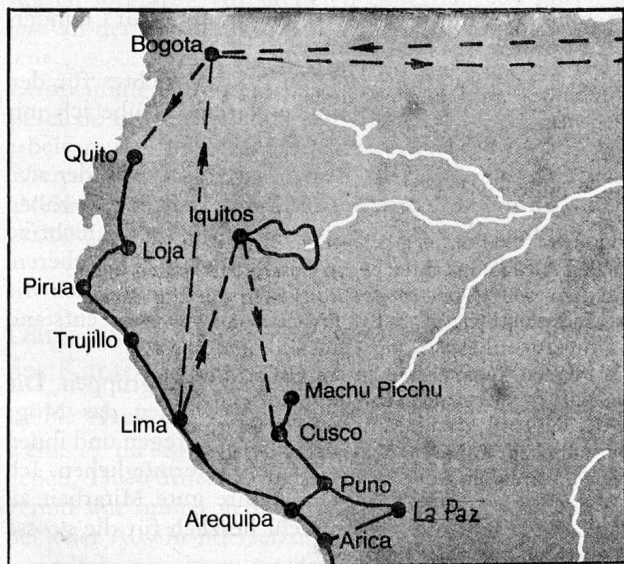
Der Bernische Mittellehrerverein sieht vor, im Sommer 1981, vom 4. Juli bis 1. August, eine Studienreise nach Südamerika (Kolumbien, Ecuador, Peru, Bolivien) durchzuführen.

Leitung

Prof. Dr. Klaus Aerni, Bremgarten
Dr. Ernst Grütter, Seminarlehrer, Thun
Helmut Summer, Reiseleiter, Feldkirch
Peter Michel, Sekundarlehrer, Grosshöchstetten

Reiseroute

Quito – Trujillo – Lima – Arequipa – Arica – La Paz –
Puno – Titicacasee – Cusco – Machu Pichu (Inkafestung)
– Iquitos (Amazonien) – Lima – Bogotá



Thematik

1. Naturraum Südamerika
 - Profil Nord-Süd entlang den Anden (zum Teil Küstenebene, zum Teil Gebirge)
 - Profil West-Ost von der pazifischen Küstenebene (Küstenwüste) über die Anden ins Amazonasbecken (tropischer Regenwald)
2. Indianische und spanische Elemente in der lateinamerikanischen Kulturlandschaft
3. Einblicke in die Entwicklungsprobleme lateinamerikanischer Staaten

Reiseart

Flug nach Quito und ab Lima über Bogotá zurück. Flug von Lima nach Iquitos und nach Cusco. Fahrt mit der Bahn und Kleinbussen (einheimische Unternehmer) nach Machu Picchu. Fahrt mit der Bahn zum Titicacasee und über Puno nach Arequipa. Auf dieser Strecke wird neunmal in Mittelklasshotels übernachtet. Die übrigen Strecken (Quito-Lima-Arequipa-Arica) werden mit Höltl-Bus und Rotel zurückgelegt. Das Rotel (rollendes Hotel) wird von einem 40plätzigem Mercedes-Reisebus gezogen und enthält Schlafkojen für 40 Passagiere. Aus der Rotelküche wird täglich das Frühstück und eine weitere Mahlzeit serviert. – Das Höltl-Unternehmen verzeichnet in seinen 65 Rotels jährlich über 350 000 Übernachtungen. Der Mittellehrerverein hat schon sechs Rotelreisen durchgeführt.

Teilnehmer

41 Mitglieder des BMV und des BLV (oben erwähnte Leiter inbegriffen). Sechs bis acht Plätze sind für Gymnasial- und Seminarlehrer reserviert, insofern sie beansprucht werden. Wenn zuviele Anmeldungen eingehen,

werden zuerst die Mitglieder des BMV berücksichtigt. Angehörige sind willkommen, wenn nicht alle Plätze von amtierenden Lehrkräften besetzt werden.

Kosten

4250 Franken

Vorbereitung, Auswertung

Die Reise wird als Studienreise durchgeführt. Es wird von den Reiseteilnehmern erwartet, dass diese an verschiedenen Zusammenkünften erscheinen, sich von den wissenschaftlichen Leitern in den Stoff einführen lassen und schon in der Vorbereitungs- wie dann auch in der Auswertungsphase aktiv mitmachen.

Anmeldungen

Interessenten wollen sich *bis Mittwoch, den 10. September 1980*, schriftlich beim Beauftragten des Bernischen Mittellehrervereins, Peter Michel, Niesenstrasse 7, 3506 Grosshöchstetten, anmelden. Wer sich anmeldet, wird auf Samstag, den 13. September, zu einer Zusammenkunft eingeladen, an der die Reiseleiter über alle Einzelheiten orientieren. Erst anschliessend werden die definitiven Anmeldungen entgegengenommen.

Für den Kantonalvorstand des BMV:

Andreas Gerber, Bolligen

Peter Michel, Grosshöchstetten

Kindergärtnerinnen-Verein des Kantons Bern

Jahresbericht 1979

Das vergangene Vereinsjahr begann der Kantonalvorstand mit einer gemütlichen Sitzung im Kurhaus Moosegg im Emmental. Es folgten im Verlauf des Jahres noch 6 weitere reguläre Vorstandssitzungen.

Recht schwierig gestalteten sich für uns die Probleme, welche als Folge des angenommenen Konzeptes der Fortbildung an uns herankamen, galt es doch das Einverständnis der Kommissionen, des Schulinspektors und der ED für die angeforderten Entlastungen zu erhalten. Es zeigte sich auch einmal mehr, wie unterschiedlich die Auffassungen zu einer Sache sein können.

Dass die Fortbildungsarbeit gut geleistet wird, in Zusammenarbeit mit dem Ausschuss, der aus je 1-2 Vertreterinnen der Regional-Gruppen besteht, zeigt sich in den vielen Kursen, welche im Heft für Lehrerfortbildung ausgeschrieben wurden.

Im Herbstquartal wurden wir inoffiziell informiert, dass eine interne Vernehmlassung für das Kindergartengesetz ange laufen sei. Recht erstaunlich, dass nicht der Kindergärtnerinnen Verein als direkt Betroffener schon zu diesem Zeitpunkt orientiert wurde. Dies veranlasste uns, eine Arbeitsgruppe zu bilden, welche unter dem Vorsitz von Kathrin Bertholet-Roth die Arbeit aufnahm, um möglichst gründlich das Material zu bearbeiten. Inzwischen ist auch die externe Vernehmlassung ange laufen (weitere Informationen siehe unten).

Recht mühsam gestaltete sich die Suche nach einer Nachfolgerin für das Kantonalpräsidium. Alle Angefragten fühlten sich nicht in der Lage, diesen Posten zu übernehmen, obschon sie die Zusicherung erhielten, dass die Arbeit als Präsidentin durch die ausgezeichnete

Mitarbeit des ganzen Vorstandes erleichtert wird. Alle Angefragten wären ohne jeden Zweifel in der Lage gewesen, einzusteigen. Diese schwierige Suche nach einer neuen Präsidentin war mit ein Grund, dass die diesjährige Hauptversammlung so spät stattfinden konnte. Wir waren glücklich, dass die Regionalgruppe Thun-Oberland schliesslich in *Frau Ruth Wiedmer-Lang* eine Nachfolgerin fürs Präsidium fand.

Die Tätigkeiten in den Regionalgruppen sind unterschiedlich. Aus den Jahresberichten der Präsidentinnen geht hervor, dass der gute Wille und die Organisation von ausgezeichneten Kursen oder Tagungen oft an der Trägheit der Kindergärtnerinnen scheitern, und dass es immer wieder, trotz schlechten Erfahrungen, viel Kraft und Begeisterung braucht, mit Kursen weiterzufahren. Es würde die Arbeit der Regionalvorstände wesentlich erleichtern, wenn mehr Leute zur Mitarbeit gewonnen werden könnten.

Der Beschluss der Erziehungsdirektionen Zürich u. Bern, den Schuljahresbeginn neu anzusetzen und vor allem den 1. August als einzig möglichen Termin des Schuljahresbeginns zu sehen, setzt eine recht schwerwiegende, schon einmal durch eine kantonale Abstimmung verworfene Angelegenheit in Bewegung. Der Kantonalvorstand hat in seiner letzten Sitzung beschlossen, als für die Koordination unter den Kantonen eintretendes Gremium nicht zu opponieren. Es spricht nichts im Kanton Bern für eine Änderung, aber auch die Nachteile könnten diskutiert werden; so wird an der wahrscheinlichen Abstimmung im Jahr 1981 jede Kindergärtnerin, eingedenk der Konsequenzen, selber mitentscheiden.

Als Präsidentin besuchte ich auch die Sitzung des Zentralvorstandes des Schweizerischen Kindergärtnerinnen-Vereins. Die meisten Probleme können in den Sektionen eigenständig gelöst werden, oft aber helfen eine Orientierung oder Gespräche mit dem Dachverband besser weiter. Kleinere, nicht so gut eingespielte Sektionen haben vermehrt Probleme.

So diente der Kindertag in Brig der Sektion Wallis dazu, den Kindergarten und die Arbeit der Kindergärtnerin vermehrt ins Licht der Öffentlichkeit und ins Bewusstsein der zuständigen Behörden zu bringen. Es war übrigens eine wirklich sehr gut durchgeführte Veranstaltung. Ein vielfältiges Angebot an Weiterbildung, ein ausgezeichnetes Referat von Christa Meves, Velzen, aber auch die Geselligkeit liessen die Tage in Brig zu einem Erlebnis werden. Eigentlich recht schade, dass nicht mehr Berner Kindergärtnerinnen den Weg ins Wallis fanden.

Die Zusammenarbeit mit dem bernischen Lehrerverein war für uns in jeder Hinsicht positiv. Obwohl noch nicht als Vollmitglieder, wurden unsere Interessen wahrgenommen. Wir konnten unsere Probleme zusammen mit den Delegationen anderer Stufen an den Besprechungen auf der ED vorbringen. Erwähnt sei die Integrierung der Kindergartenkinder in die Betreuung durch die Schulzahnklinik, und, bei den welschen Kolleginnen, die Gespräche um Rückversetzung des Eintrittsalters auf den 1. Mai (bisher 31. Juli).

Einige Themen, die im Jahresbericht des Lehrervereins erwähnt sind: Schulpolitik – Gesetzesrevision – Lehrerausbildung – Klassengrössen – Stellenlosigkeit – Schulkoordination – Besoldungen – Teuerungszulagen – Stellvertretungen – Altersentlastung – Lehrerversicherungskasse – Lohnersatzkasse – Berufshaftpflichtversicherung – Rechtsschutz.

Im grossen Ganzen alles Themen, die auch von Bedeutung für uns Kindergärtnerinnen sind.

Ein Hinweis, wie oder wo man sich orientieren kann: Im «Berner Schulblatt» und in der «Schulpraxis» werden die behandelten Geschäfte im Bericht des Zentralsekretärs Moritz Baumberger veröffentlicht. Weitere Publikationen erscheinen ebenfalls im Schulblatt. Um diese beiden Fachzeitschriften zu erhalten, das heisst, um wirklich orientiert zu sein, sollte die «Schweizerische Lehrerzeitung» abonniert sein, denn was in der schweizerischen Schulpolitik vor sich geht, wird durch dieses Fachblatt informiert und kommentiert. Für Kindergärtnerinnen fast eine Pflichtlektüre.

Zum Abschluss meines letzten Jahresberichtes für den Bernischen Kindergärtnerinnen-Verein erlaube ich mir noch ein paar persönliche Bemerkungen.

Es ist mir ein Anliegen, zu danken: Ein Dank, der sich zuerst an meine Vorstandsmitglieder richtet. Sie haben mitgeholfen, dass die Verantwortung für mich nicht zu schwer wurde. Sie halfen Ungereimtes umformulieren, sie halfen Entscheidungen fällen, und wenn auch die Meinungen auseinandergingen, irgendwie entstand immer wieder ein gutes Gefühl.

Ebenfalls geht mein Dank an die Regionalgruppen. Die Präsidentinnen und die Vorstände machen das Möglichste, um die Kindergärtnerinnen anzuregen und ihnen den Kontakt mit den Kolleginnen zu ermöglichen. Ich hoffe, dass auch in Zukunft auf ihre gute Mitarbeit zu zählen ist und danke ihnen recht herzlich für die grosse Arbeit.

Einen weiteren Dank möchte ich an die Adresse des Vorstandes des bernischen Lehrervereins, vorab an Moritz Baumberger, richten. Immer war er bereit, Auskunft zu geben, zu raten oder mit Dokumentationen zu dienen.

Aber von noch viel grösserer Bedeutung war für mich, dass ich eine richtige vereinspolitische Schulung mitbekam. Obwohl oft eher einem Fisch gleichend, stumm, konnte ich miterleben, wie Geschäfte durchberaten und erledigt wurden. Dafür bin ich dankbar. Dass alles, auch wenn es noch so dringlich erscheint, Zeit braucht, war für mich am allerschwersten.

Dass der Erziehungsdirektion ebenfalls Dank gebührt, ist selbstverständlich. Denn nur sie ist in der Lage, Änderungen zu bewirken, und ich bin sehr froh, dass sie uns Kindergärtnerinnen wohlgesinnt ist.

«Wir können nicht immer grosse Dinge tun, aber wir haben die Möglichkeit, in kleine Dinge etwas Grosses zu legen.» (Mitteilungsblatt Nr. 1, Vereinigung Bernischer Staatsbürger)

Elisabeth Milt

Aus der Nähe betrachtet

Vom Unüberprüfbaren in der Schularbeit

Wissen und Können lassen sich in Lernerfolgskontrollen feststellen. Die Schule soll jedoch nicht nur unterrichten, nicht nur Wissen und Können vermitteln. Sie soll auch erziehen: zum Beispiel Haltungen bewirken und unterstützen, welche bestimmten Wertvorstellungen verpflichtet sind.

Solche Haltungen entziehen sich im wesentlichen der unmittelbaren Lernerfolgskontrolle. Dies ist vielleicht mit ein Grund, weshalb sie so leicht aus den Curriculum-Diskussionen, im besonderen aus den bewussten Leitvorstellungen der Schulleute herausfallen. Haltungen lassen sich ja auch weniger durch methodisch-didaktische Einzelplanungen bewirken als vielmehr eben auch wieder durch *vorgelebte* Haltungen mitteilen, die sich als «roter Faden» durch das einheitliche Wirken des Lehrers hindurchziehen. Solches spricht zweifellos der Gesetzgeber an, wenn er beispielsweise den Lehrer verpflichtet, «durch sorgfältig vorbereiteten Unterricht *und gutes Beispiel* an der Erfüllung des Erziehungszweckes zu arbeiten».

Lernplanung und Lernerfolgskontrollen sind wichtige Bereiche des unterrichtlichen Handwerks. Aber Schularbeit muss auf mehr als das intellektuelle Plan- und Überprüfbar ausgerichtet sein. Es scheint, als ob dieses «Mehr» dem alltäglichen Wirken erst den Sinn zu geben vermöchte.

H. R.

Dank an Dr. Hans Frey, gewesener Präsident des Kantonalvorstandes BLV

Lieber Hans,

wenn es die Möglichkeit gäbe, immer allen recht zu geben, Du würdest es tun! – Deine Arbeit im Lehrerverein war immer geprägt von der Idee, in jedem Fall, bei jeder Auseinandersetzung und wo immer auch, allen irgendwie gerecht zu werden.

Du hast immer alle Möglichkeiten geprüft, gegeneinander abgewogen und nach gerechten und durchführbaren Lösungen gesucht.

Wie kann ich nun aber Dir gerecht werden? Welche Akzente soll ich setzen?

Als Präsident des Leitenden Ausschusses und dann des Kantonalvorstandes hast Du Dich immer bemüht, in ruhiger und ausgeglichener Art die Geschicke des Vereins zum Wohle des Ganzen zu leiten. Du warst immer zur Stelle, wenn man Dich brauchte; keine Arbeit war Dir zu viel, keine Arbeit zu gering, als dass Du sie nicht gewissenhaft und sorgfältig erledigt hättest.

Dein Wissen und Können diente uns nicht nur beim Ausführen Deiner präsidialer Pflichten, sondern zum Beispiel auch im Sekretariat beim Reparieren verschiedenster Büromaschinen.

Ganz besonders am Herzen lag Dir aber die neue Struktur unseres Vereins. Wir werden uns Mühe geben, die angefangene Arbeit in Deinem Sinne weiterzuführen.

Lieber Hans, Du hast hin und wieder gezweifelt, ob wir die rechte Entscheidung getroffen haben. Keinen Zweifel habe ich aber nun, wenn ich sage, dass wir Dir Dank schulden. Dank für das, was Du bis jetzt für den Lehrerverein, für uns Lehrer und überhaupt für die Schule geleistet hast – wie manche Stunde, wie manchen Tag, wie manche Woche hast Du wohl an der Brunnengasse verbracht? –. Dank gebührt aber auch Deiner Gattin und Deinen Kindern. Mussten sie doch oft zurückstehen wegen Deinen Verpflichtungen, wurde das Familienleben immer wieder durch kurzfristig angesetzte «Unternehmungen» gestört.

Nun, Hans, gönne Dir eine «Pause vom Lehrerverein». Du hast sie verdient. Denke aber daran, auch Pausen hören einmal auf! Dies weiss der Lehrerverein besonders gut.

Ulrich Thomann

Sektion Schwarzenburg

Dieses Jahr verband die Lehrerschaft der Sektion Schwarzenburg ihre Frühlingsversammlung mit einer Reise nach Basel, um der vielgepriesenen «Grün 80» im gemütlichen zweiten Teil einen Besuch abzustatten. Leider verwässerte der langandauernde Regen den Ausflug gründlich.

Im Bahnhof-Buffer Basel wurde der geschäftliche Teil der Tagung erledigt. Zum letzten Mal leitete Ueli Zimmermann als Präsident die Versammlung. Ebenso wie der Sekretär Werner Trachsel stellt er sein Amt zur Verfügung. Neuer Präsident wird Fritz Indermühle, währenddem das Amt des Sekretärs vorderhand noch vakant bleibt. Seit Frühjahr versieht Margrit Cahenzli das Amt des Kassiers. Protokoll, Jahresbericht und Jahresrechnung passierten diskussionslos. Als neue Sektionsmitglieder konnten aufgenommen werden: Peter Schneider, Riedacker, Rosmarie Kohler, Gambach, Andreas Kohli, Albligen, Hans Ruchti, Tännlenen, Urs Wittwer, Schwarzenburg, Monique Zubler, Schwarzenburg, Helen Kaufmann, Schwarzenburg (Teilpensum).

Die Diskussion zur Vernehmlassung «Schuljahresbeginn im Spätsommer» wurde nur spärlich benutzt. Viele sind zu einer Umstellung bereit, wenn dies endlich zu einer gesamtschweizerischen Koordination führen wird. Andere stimmen wohl eher resigniert dem Dekretsentwurf zu, da die Sache gelaufen scheint. Von 49 Anwesenden konnten sich 18 für und 7 gegen das vorgelegte Dekret entschliessen.

Zum Schluss dankte der neugewählte Präsident Fritz Indermühle den scheidenden «Stützen» des Vorstandes, Ueli Zimmermann und Werner Trachsel, für ihre wertvolle Arbeit, die sie in den letzten sechs Jahren mit grossem Einsatz geleistet haben. Der abtretende Präsident rief seinerseits die anwesenden Mitglieder zu aktiver Mitarbeit auf.

Damit vollendete die Versammlung den statutarischen Teil und zerstreute sich anschliessend in die «unvergessliche Naturschau», die sich aber als nicht gar so unvergleichlich herausstellte, wie die Propaganda verheissen hatte. Immerhin konnte dies auch etwas am Wetter liegen und auch daran, dass wir Schwarzenburger noch täglich eine farbige und natürliche Umwelt geniessen dürfen.

Christine Hostettler

Vereinigung pensionierter Lehrer und Lehrerinnen der Region Thun

Unsere Sommerfahrt vom 10. Juli bot einen beeindruckenden Blick in die Verhältnisse, die durch beständige Agitation des Rassemblement Jurassien (RJ) im Berner Jura hervorgerufen werden.

Der Ausflug führte die 55 Reiselustigen bei regnerischem Wetter zuerst nach Erlach und von dort über den in Nebel gehüllten Chasseral nach Saint-Imier.

Nach dem schmackhaften Mittagessen beleuchtete Frau Grossrätin Logos mit lebhaften Worten die unaufhörlichen Provokationen durch die Béliers, denen die Bewohner des Berner Juras immer wieder ausgesetzt sind sowie die einseitige Darstellung der Geschehnisse durch die Massenmedien. Sie rief die Berner auf, doch zu ihren Mitbürgern im nördlichen Kantonsteil zu stehen und diese in der Abwehr der Intrigen und der Gewalt zu

unterstützen. In der Diskussion kamen verschiedene Kollegen zu Wort, welche die interessanten Ausführungen ergänzten und auf Fragen Auskunft erhielten. Durch den Kollegen Ernst Weibel wurden die Anwesenden ermuntert, dem Verein der Freunde des Berner Juras beizutreten.

Nach Abschluss der Diskussion reiste die Gesellschaft weiter über den Mont Crosin-Pass nach Tramelan und von dort zum Besuch der Barock-Kirche von Bellelay, in der sich gegenwärtig eine Ausstellung des Malers Pierre Lermite (1920-1977) und des Bildhauers Marcel Mathys (geb. 1933) befindet. Während der Fahrt zwischen den Juraweiden hatte sich das Gewölk etwas gehoben, und die Landschaft bot sich in friedlicher Stille dar.

Die Rückfahrt erfolgte über Tavannes-Biel-Bern. Kurz vor 19 Uhr erreichten die Reisenden wieder Thun.

Erich Tschabold

Erzählwettbewerb für 6.-Klässler

Auch in diesem Jahr führt die Kantonsgruppe Bern des Schweizerischen Bundes für Jugendliteratur einen *Erzählwettbewerb* durch. In freier Art soll nach einer schriftdeutschen Vorlage eine Sage, ein Schwank, eine Anek-

dote oder eine ähnliche Geschichte *in Mundart* nach-erzählt werden. Die Dauer des Vortrages soll drei bis vier Minuten betragen. Die 12 besten Erzähler aus dem ganzen Kanton treffen sich am 12. November 1980 in Bein zur Schlussveranstaltung. Alle entstehenden Reiseauslagen übernimmt der Bund für Jugendliteratur.

Lehrer und Lehrerinnen, die mit ihrer Klasse am Wettbewerb teilnehmen möchten, melden sich bis Ende August 1980 beim Schweizerischen Bund für Jugendliteratur, Herzogstrasse 5, 3014 Bern.

Öffentliche Abendführungen im Historischen Museum Bern

jeweils Mittwoch, um 18.30 Uhr | Eintritt frei

27. August – Dr. Heinz Matile: Bernische Glasgemälde des 16. und 17. Jahrhunderts

3. September – Dr. Christin Osterwalder: Kostbares Alteisen aus der urgeschichtlichen Abteilung

10. September – Dr. Ernst J. Kläy: Orientalische Waffen und ihr Sammler H. Moser-Charlottenfels

17. September – Dr. Robert L. Wyss, Dir.: Die Caesarteppiche – Meisterwerke niederländischer Teppichkunst

L'Ecole bernoise

Rapport de l'Assemblée des délégués de la SEB

Mercredi 28 mai 1980 à l'Hôtel du Gouvernement à Berne

L'ordre du jour de cette assemblée ne devait pas susciter grande discussion parmi les 129 délégués présents ayant le droit de vote. A part quelques élections, il ne s'agissait que de sanctionner l'activité de la SEB lors de l'année écoulée.

Disons d'emblée que l'ordre du jour, le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 7 septembre 1979, les rapports annuels, les comptes, les programmes d'activité et le budget 1980 ont été acceptés sans discussion et sans opposition.

*

Il appartient à *Lucien Bachmann* de Bienne, vice-président, d'ouvrir la séance en s'adressant aux délégués et invités en ces termes:

«C'est avec une profonde émotion que j'occupe, aujourd'hui, ce fauteuil présidentiel. En formulant des vœux de prompt guérison et de rapide convalescence, lors de la dernière AD, personne d'entre nous n'imaginait que nous ne reverrions plus jamais notre président en charge, le Dr Hans-Rudolf Neuenschwander. Les événements s'étant précipités, la maladie et la mort ont accompli leur triste besogne. Des voix plus autorisées que la mienne, notre ancien secrétaire, Marcel Rychner, dans

l'«Ecole bernoise», et notre secrétaire actuel, Moritz Baumberger, à l'occasion des funérailles, ont su rappeler la mémoire de ce pédagogue de talent, de cet homme intègre, réfléchi et toujours disponible que fut notre collègue Neuenschwander. Je me bornerai donc à relever tout le plaisir que j'avais à le retrouver, à travailler avec lui, à le côtoyer, à l'entendre donner son avis toujours mesuré et empreint de bon sens. La SEB, tout entière, lui est reconnaissante de ce qu'il lui a donné. C'est donc en votre nom à tous et en mon nom personnel que je lui dis un dernier: Merci. Sa disparition ne doit pas nous faire oublier les collègues retraités ou en fonction qui nous ont quittés au cours du présent exercice. Leur souvenir nous est cher et, en leur mémoire, je vous prie de quitter vos fauteuils et d'observer un moment de silence.

»Et bien sûr, la vie continue avec tous ses problèmes. Ceux auxquels sont confrontés nos dirigeants SEB, auxquels nous sommes confrontés nous-mêmes chaque jour deviennent de plus en plus ardues et importants. A nous tous donc de rechercher des solutions permettant d'améliorer, de moderniser nos institutions scolaires, notre enseignement pour l'épanouissement de notre jeunesse.

»Une réalisation importante a été achevée cette année, à laquelle les enseignants ont participé très activement: la révision des lois sur l'école primaire et sur les écoles moyennes. De très nombreux collègues, représentants de la SEB ou députés, ont travaillé d'arrache-pied à l'élaboration de ce projet. Il semble que, malgré le référendum lancé, et dans les circonstances actuelles, ces lois révisées puissent satisfaire la grande majorité du peuple bernois et qu'elles passent allégrement le cap de la votation des 6 au 8 juin prochains. Je tiens ici à remercier tous ceux qui ont œuvré à la révision de ces lois. Mais n'oublions jamais que les lois et règlements, aussi bons soient-ils, ne sont qu'un facteur dans l'éducation de notre jeunesse. L'élément humain, l'enseignant, où qu'il enseigne, demeure et demeurera toujours le facteur prépondérant de notre système d'éducation.

»Autres sujets de préoccupations parfois lancinantes actuellement: Je pense à la coordination scolaire, aux concordats intercantonaux et au problème du début de l'année scolaire, du moins pour certaines régions où l'enseignement de la 9^e année scolaire devient un casse-tête. Des commissions, tant locales que régionales ou cantonales, ont déjà étudié ce problème extrêmement complexe et transmis leurs conclusions aux autorités compétentes. Ces travaux ont porté leurs fruits puisque, ces derniers jours, la procédure de consultation concernant les lois scolaires a été mise en marche. Certaines régions bernoises étant tout spécialement concernées, je suis persuadé que nos responsables SEB, à tous les échelons, ne ménageront pas leurs efforts à la recherche d'une solution équitable qui puisse satisfaire la population tout entière comme le corps enseignant. Nous leur faisons confiance et, par avance, nous les remercions. Les colonnes de l'«Ecole bernoise», ouvertes à chacun, nous fourniront d'utiles renseignements, des avis pertinents au sujet de l'un ou l'autre des problèmes soulevés. Il sera bien difficile de contenter tout le monde et son père, mais nous croyons tous en la sagesse de notre peuple, et quoique nous soyons parfois un peu lents – à ce qu'affirment certains –, nous pèserons le pour et le contre et nous finirons par trouver une solution bien équilibrée qui puisse satisfaire une bonne majorité, si ce n'est faire l'unanimité de la SEB.»

Puis les collègues suivants furent désignés comme *scrutateurs*: Michel Lanève de Bienne, Rudolf Aufschläger de Köniz et Walter Bandi de Fraubrunnen.

Ernst Kramer d'Oberburg et André Schwab de Bienne étaient à nouveau à disposition pour la traduction éventuelle de propositions émanant de l'assemblée. M^{mes} Jacquemet et Gysi assuraient la traduction simultanée. Comme lors des deux dernières assemblées, les explications nécessaires aux objets et aux discussions étaient données en un français très apprécié de ceux qui pouvaient les comprendre sans avoir recours à la traduction simultanée. (Un collègue fit même remarquer, à la pause, que Lucien Bachmann lui avait évité de prendre un cours de perfectionnement en français.)

A propos du rapport annuel du Comité cantonal (voir «Ecole bernoise» N° 16 du 18 avril 1980), le secrétaire central Moritz Baumberger apporta quelques compléments au sujet des réélections:

«Dans la partie allemande du canton, le secrétariat eut à s'occuper de 82 cas de réélections, au nombre desquels ne figurent pas les cas mineurs liquidés téléphonique-

ment. Avec le Jura bernois, nous avons dû intervenir dans une centaine de cas. Cela en représente environ trois fois plus que lors des réélections précédentes.

»La plupart du temps, nous avons pu trouver des solutions satisfaisant tous les intéressés. Trois recours sont encore pendants au Conseil exécutif. Cinq membres n'ont pas été réélus dans la partie alémanique du canton. Parmi ceux-ci, deux faisaient, depuis de nombreuses années, l'objet de plaintes et ont été liquidés récemment. Dans un autre, les rapports avec la population s'étaient détériorés à un tel point que le maître a préféré quitter son emploi. Dans le cas d'un enseignant engagé dans une institution privée selon le Code des obligations, il n'a pas été possible d'amener l'employeur à renouveler le contrat. Dans un autre cas, l'enseignant s'est opposé à ce que notre société combatte sa non-réélection en mettant le poste au boycottage. Dans ces deux derniers cas, nous avons aidé les maîtres à rechercher un nouvel emploi.

»Dans un tiers des cas, les raisons principales qui ont amené des difficultés résident dans la conception pédagogique et la manière d'enseigner, dans un autre tiers, dans une détérioration de l'état physique ou mental de l'enseignant. Pour les autres cas, des conflits entre collègues ou avec la population, des problèmes d'horaire ou la conduite personnelle ont joué un rôle déterminant.

»A plusieurs reprises, nous avons dû rendre certains de nos membres attentifs aux dispositions de notre règlement sur les réélections: des membres peuvent être exclus de la société quand, par leur comportement, ils compromettent la réélection de collègues. Cela ne signifie évidemment pas qu'ils doivent les couvrir dans tous les cas. Au contraire, le règlement oblige chaque membre de la société à mettre en garde l'intéressé quand, par sa conduite, il risque de perdre la confiance de la population. Au besoin, il doit aviser les organes directeurs de la société. Mais c'est une erreur que de vouloir charger les collègues devant les autorités et la population. Malheureusement, nous avons dû le regretter parfois. Cela n'a servi qu'à causer du tort à l'école.

»Je tiens à remercier les membres des autorités, les présidents des sections ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidés à trouver des solutions raisonnables et acceptables dans des situations délicates. J'espère que nous parviendrons à régler de façon satisfaisante les cas encore en suspens, en particulier ceux du Jura bernois.»

Pour ce qui concerne les réélections dans le Jura bernois, Yves Monnin, secrétaire adjoint de la SEB, s'exprima comme suit:

«Le problème des réélections dans le Jura bernois se pose avec plus d'acuité que dans l'ancien canton. Il est loin cependant d'atteindre ce que l'on aurait pu craindre. On nous annonçait une «chasse aux sorcières» systématique, et ce ne fut heureusement pas le cas.

»Je pense que les contacts que nous avons pris avec les responsables politiques, il y a longtemps déjà, portent aujourd'hui leurs fruits et ont contribué à ce que de nombreux enseignants ne soient pas inquiétés en raison de leurs opinions politiques.

»Comme vous le savez certainement, nous avons cependant dû déplorer quelques cas, une quinzaine au total.

»Jusqu'à présent, il n'y a eu vraiment que deux cas politiques. Les deux ont connu une issue favorable, puisque les enseignants ont été réélus. Dans tous les autres cas – et il faut préciser qu'ils concernent aussi bien

des enseignants séparatistes qu'antiséparatistes – d'autres raisons sont à la base des difficultés: raisons de santé, problèmes scolaires, conflits locaux, fermeture de classe, nombre d'heures d'enseignement.

»Actuellement, nous avons dû déplorer une seule non-réélection: il s'agit d'une maîtresse d'ouvrages non réélue pour deux classes qui ont été fermées. Deux enseignants ont été réélus définitivement, trois provisoirement et nous avons enregistré deux démissions.

»Sept cas sont encore en suspens et pour l'un nous avons décrété le boycottage du poste. Nous espérons que tous connaîtront une issue favorable. Nous devons cependant compter avec l'activité de certains groupements qui font tout pour envenimer la situation et durcir les positions.

»Nous comptons toutefois sur la collaboration des collègues. Grâce à la bonne volonté et à la compréhension de chacun, nous espérons que tous les cas pourront trouver une solution satisfaisante.»

Les *comptes de l'année 1979* ont été vérifiés par les collègues Peter Althaus, Hubert Boillat, Jakob Farner, Gino Perotto et Fred Wegmüller, ainsi que par la fiduciaire Revisions-AG Berne. Ils ont été publiés dans l'«Ecole bernoise» N° 16 du 18 avril 1980. C'est l'occasion pour le président d'adresser un remerciement tout particulier à notre comptable, M^{lle} Marie Schaller. Comme toujours, elle s'est acquittée de sa tâche de façon minutieuse et à la perfection.

Au cours des délibérations, l'assemblée eut l'honneur de saluer l'entrée du *conseiller d'Etat*, M. Henri-Louis Favre. Lucien Bachmann lui souhaita la bienvenue en ces termes:

«Monsieur le Directeur de l'Instruction publique,

»C'est intentionnellement que je vous salue en ces termes puisque vous êtes pour nous, avant tout, le Grand Patron des enseignants de ce canton.

»Nous vous remercions, tout d'abord, d'avoir pu vous soustraire, pour quelques instants, à vos obligations gouvernementales pour venir assister à une partie de nos délibérations. Qu'il me soit permis de vous apporter, au nom du corps enseignant bernois et plus spécialement au nom de la Société des enseignants bernois, les félicitations les plus sincères à l'occasion de votre brillante élection à la présidence du Gouvernement.

»Nous savons que, malgré votre nouveau poste et le surcroît de travail qu'il vous occasionnera, l'école, qui vous tient tant à cœur, ne sera pas délaissée.

»Les travaux effectués par votre département durant ces dernières années et surtout durant ces derniers mois nous prouvent que vos collaborateurs ne sont pas près d'être mis en chômage.

»La révision des lois sur l'école primaire et sur les écoles moyennes que vous avez mis sous toit apportera des améliorations certaines à l'ensemble de nos institutions scolaires. Nous vous remercions ainsi que tous vos collaborateurs pour cette réalisation.

»C'est également avec beaucoup de plaisir que nous constatons les efforts faits par votre direction aux études de la coordination scolaire, des concordats intercantonaux et tout spécialement au problème épineux du début de l'année scolaire. La mise en consultation des lois révisées donnera certainement lieu à des discussions nourries, autant dans le public que dans le corps enseignant. Mais nous sommes persuadés que la bonne

solution finira par être trouvée pour le plus grand bien des populations des régions intéressées et que, dès 1983, le rythme d'enseignement normal pourra être rétabli.

»Les relations entre la Direction de l'Instruction publique et la SEB sont excellentes, la collaboration entre les deux instances, comme le dialogue, sont constants, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec beaucoup d'optimisme.

»Sachez, Monsieur le Directeur de l'Instruction publique, que le corps enseignant bernois approuve pleinement cette manière de procéder, qu'il vous en remercie très sincèrement et qu'il forme ses vœux pour la poursuite de votre lourde tâche.»

Le *directeur de l'Instruction publique* remercia alors le président des aimables paroles qu'il lui a adressées. Il souligna les excellents rapports qui existent entre la DIP et la SEB et, au nom de la DIP et du Gouvernement, il remercia les enseignants de leur fructueuse collaboration.

Il aborda ensuite le travail considérable qui attend la DIP ces prochaines années: la révision des lois sur la formation. Il souligna que cette révision ne touchera pas seulement les lois scolaires, mais englobera un domaine beaucoup plus vaste: scolarité obligatoire, apprentissage, enseignement supérieur, formation des enseignants, formation des adultes. Cet important travail ne se fera qu'en étroite contact avec la Société des enseignants.

Il releva que le maître était un élément toujours plus important dans la société moderne et invita tous les enseignants à se rendre aux urnes le 8 juin et à soutenir la révision des lois scolaires.

Il termina en disant que l'«école est le reflet de la société». Il souhaita qu'un jour «la société devienne le reflet de l'école. Quel succès aurions-nous alors remporté!»

Retenons ce qui suit du *rapport d'activité* très complet de la SEB présenté par le Dr Hans Frey, président du Comité cantonal:

«A l'issue de mon mandat présidentiel (2 années président du Comité directeur et 2 années président du Comité cantonal), permettez-moi une courte rétrospective: la grande partie de tous les travaux accomplis, aussi bien par les organes directeurs que par le Secrétariat central, est le résultat des buts mêmes de notre société, des comptes au contrôle des membres, des renseignements à l'assistance juridique aux collègues qui, à tort ou à raison, connaissent des difficultés. Les collaborateurs et les collaboratrices du secrétariat accomplissent tellement bien ce travail que les organes directeurs de la société en sont presque totalement déchargés. J'aimerais remercier le secrétariat pour toute cette activité. J'aimerais adresser un remerciement tout particulier au secrétaire central et au secrétaire adjoint pour leur engagement dans les questions d'assistance juridique et surtout cette année dans les problèmes des réélections. Il n'allait pas de soi que le secrétariat réglerait la plupart des problèmes de façon satisfaisante et que les organes directeurs n'auraient qu'à donner leur approbation à des rapports ou à des propositions bien élaborés.

»Nous n'avons, malheureusement, que trop peu de temps et de forces pour nous livrer à des réflexions fondamentales sur la pédagogie. Souvent les collègues ne remarquent pas que pour un problème concernant un degré, nous devrions répondre à des questions de principes qui nous concernent tous. Ainsi la question concernant la réduction des types de maturités, question qui

vient d'être mise en consultation. Il y a le problème fondamental de savoir si l'école doit dispenser une quantité déterminée de connaissances ou si elle doit développer et encourager les forces, les techniques et les capacités. Cette question concerne tous les degrés, même si elle ne se présente pas partout de la même façon. De manière plus concrète, cette question de maturité détermine l'entrée à l'université pour les normaliens. Elle concerne toutes les catégories d'enseignants et ils devraient y réfléchir.

»Ces dernières années, la SEB a donné une impulsion essentielle au renouvellement de la formation dans les écoles normales. Elle a commencé par constituer une commission qui a élaboré un rapport sur la formation à l'école normale. Elle a donné l'élan nécessaire à la réforme actuellement en cours, même si la solution retenue a pris parfois un cours différent de celui que nos propositions permettaient d'envisager. Depuis le moment de la décision de prolonger la formation à l'école normale, un grand nombre de collègues ont été mandatés par la SEB et ont travaillé dans différentes commissions et groupes d'études à la réalisation de cette nouvelle formation. Dans ce contexte, la Société des maîtres aux écoles normales vient de se donner de nouvelles structures. Elle est associée de façon plus étroite à la SEB, ce dont nous la félicitons.

»La SEB a été associée à la révision partielle de la législation scolaire qui vient de s'achever. Elle s'est déjà engagée en vue de la future révision totale.

»J'en arrive maintenant au *programme d'activité proprement dit pour l'année prochaine*: une bonne partie de nos activités nous est dictée par les propositions des salles des maîtres et du Grand Conseil. D'importants problèmes dans la législation et la politique scolaire nous préoccuperont ces prochaines années:

»1. Suite à la décision du Grand Conseil, les *principes fondamentaux pour une révision totale des lois bernoises sur la formation* ont été élaborés et seront soumis au Grand Conseil avant fin 1983. Il est évident que, dans la phase préparatoire, les organes directeurs de la SEB et les organisations de degrés auront un rôle prépondérant à jouer. Ils devront se charger d'un grand travail. Il sera nécessaire que de nombreux collègues s'engagent soit dans des groupes de travail de la SEB, soit dans des organes mis sur pied par la DIP. Il nous faudra, pour cela, trouver des gens compétents qui seront prêts à assumer des mandats. Il ne faudra pas seulement les prendre dans les organes directeurs de la société, mais également dans la base. (On entend trop souvent dire qu'elle n'est pas suffisamment consultée par la société.)

»2. Un point particulier de la législation scolaire nous préoccupe actuellement: le *déplacement du début de l'année scolaire du printemps à la fin de l'été*. Il n'a que peu de rapports avec la réforme scolaire ou des questions pédagogiques. Mais il a une grande importance aux yeux de l'opinion publique. Les problèmes des nouveaux arrivants seront évoqués dans le public, à tort peut-être, car, dans certains cas de déménagements, la non-harmonisation de l'enseignement du français, du passage à l'école secondaire provoque des difficultés plus importantes que le début de l'année scolaire.

»3. De même, indépendamment de la révision totale de la législation scolaire, nous aurons à nous prononcer prochainement sur la *loi sur les classes enfantines* et sur la *loi cantonale sur la formation professionnelle*.

»4. Dans le domaine des traitements et des prestations sociales, nous devrions connaître, ces prochains temps, *l'intégration des allocations de rattachement dans le traitement de base et la révision des statuts de la CACEB*. Cette révision devrait permettre l'admission dans la Caisse du nombre toujours plus grand de collègues nommés provisoirement. Il est vrai que la SEB avait pu conclure pour les maîtres nommés provisoirement une assurance à des conditions très favorables. Mais, ne couvrant qu'une partie des devoirs de la CACEB et facultative, elle était trop peu connue et trop peu utilisée. L'Etat, en tant qu'employeur, ne peut plus se permettre longtemps de négliger ses tâches en ce qui concerne les prestations sociales de plus de 1700 employés.

»5. Les premiers travaux pour une *révision des plans d'études* sont en route. Ils concernent aussi bien l'école primaire que l'école secondaire. Nous attendons une large collaboration de tous les collègues de ces degrés ainsi qu'un travail efficace des collègues qui participeront aux groupes d'études. Il est nécessaire que ce ne soient pas seulement des spécialistes de la formation qui planifient autour d'une table quelque chose qui soit difficilement réalisable à l'école.

»6. Coordination du début de l'enseignement du français: un *séminaire sur l'enseignement des langues étrangères* a été planifié par LONOWE (organisation des enseignants du Nord-Ouest de la Suisse) en collaboration avec la CDIP (Conférence des directeurs de l'Instruction publique) du Nord-Ouest de la Suisse. Il doit permettre une information réciproque entre les DIP et leurs organes d'une part et le corps enseignant d'autre part, et montrer les problèmes de l'école. Ici aussi, la collaboration des enseignants est importante. Notre secrétaire central et notre secrétaire au perfectionnement se sont déjà engagés dans la phase préparatoire.

»Il s'agit enfin de mener à terme les efforts entrepris ces dernières années pour une *restructuration de la SEB* par la mise à jour et l'approbation des statuts et des règlements nécessaires. Les nouveaux statuts ont été approuvés par le Comité cantonal et ont été publiés dans l'«Ecole bernoise». Ils sont actuellement en consultation auprès des sections et des organisations de degrés. Ils seront soumis pour approbation, avec d'éventuelles propositions d'amendements, à l'Assemblée extraordinaire des délégués du 26 novembre. Ils entreront en vigueur après le délai référendaire ou après la votation générale. Les modifications nécessaires des règlements en vigueur ainsi que l'approbation de nouveaux règlements seront soumises à l'Assemblée ordinaire des délégués. Les statuts, davantage encore qu'actuellement, contiendront les principes fondamentaux (comme une constitution), alors que les dispositions d'exécution seront précisées par des règlements dont l'adaptation est plus facile que la révision de statuts.»

Pour terminer, Hans Frey remercia tous les membres, non seulement ceux qui occupent des postes en vue, qui travaillent pour le bien de la SEB. Il invita les membres présents à poursuivre leur collaboration dans les différents organes et groupes de travail et à se tenir continuellement au courant des activités de la SEB par la lecture des journaux corporatifs.

Dans la discussion du programme d'activité, *Ernst Friedli* de Thoune, président de la Commission du perfectionnement, prit encore la parole. Il dit que l'activité du programme de perfectionnement des enseignants ne

subirait pas de profonds changements. Heinrich Riesen a mis sur pied une organisation valable. Les cours seront réellement adaptés aux besoins et décentralisés. Les cours internes organisés par les sections devraient offrir des possibilités valables de participation. Les sections et les organisations devraient être encouragées dans ce sens. Il est à espérer que le climat de confiance qui règne entre la SEB, la Centrale cantonale de perfectionnement des enseignants et la DIP se maintiendra. M. Friedli termina en encourageant les membres à faire largement appel au perfectionnement facultatif.

Rappelons, pour terminer, que tous les rapports d'activité furent acceptés sans opposition par les délégués.

Elections

L'assemblée procéda ensuite aux élections suivantes:

- a) Désignation du nouveau *président de l'Assemblée des délégués* à la suite du décès du Dr Hans-Rudolf Neuen-schwander.
Le vice-président, *Lucien Bachmann* de Bienne, fut élu à ce poste par 123 voix sur 129 (bulletins délivrés: 129). M. Bachmann remercia l'assemblée de cette marque de confiance. Il considère son élection avant tout comme un honneur envers la minorité de langue française.
- b) *Deuxième vice-président de l'assemblée*: les délégués ont élu le Dr *Hanspeter Schüepp*, recteur du gymnase Kirchenfeld de Berne, par 119 voix (bulletins rentrés: 127).
- c) L'assemblée décida de procéder à la *réélection du secrétaire central* à main levée. *Moritz Baumberger* fut réélu par 121 voix pour une période de quatre ans et son entrée dans la salle fut saluée de chaleureux applaudissements.
- d) Le *secrétaire au perfectionnement*, *Heinrich Riesen*, fut également réélu à main levée pour une nouvelle période (sans opposition).
- e) Il en fut de même des trois rédacteurs *Hans Adam*, *Hans Rudolf Egli* et *Yves Monnin*, réélus en bloc.
- f) Sur proposition du Comité cantonal, après consultation des degrés concernés et de la section de Berne-Ville, les membres suivants furent élus au *Comité cantonal*:
Hans Weber, maître secondaire de Bremgarten, comme représentant de la section de Berne-Ville,

et le Dr *Christoph Zürcher* de Bienne, comme représentant des maîtres de gymnase.

- g) Furent réélus membres de la *Commission de surveillance de la Caisse de compensation des traitements*:
Rosmarie Soltermann-Schmutz, maîtresse en économie familiale, Oberhofen,
Maria Krebs, institutrice, Unterseen,
Heinz Rues, maître à l'école professionnelle, Berthoud, et *Hansruedi Tröbler*, Ins.
(La période n'est pas encore terminée pour les cinq autres membres.)
- h) La *section d'Interlaken* devra désigner deux *vérificateurs des comptes* (jusqu'à présent: Berthoud).

Pour l'élection de 32 délégués et de 9 suppléants de la SEB à l'Association suisse des enseignants, les propositions du Comité cantonal furent acceptées sans opposition.

Au dernier point de l'ordre du jour: *Divers et imprévus*, seul *Ueli Thomann*, président du Comité directeur, prit la parole. Il invita l'assemblée, comme l'avait déjà fait le directeur de l'Instruction publique, à approuver la révision des lois sur l'école primaire et sur les écoles moyennes lors de la votation populaire du 8 juin. Elles établissent un traitement égal entre garçons et filles, règlent l'établissement de moyens d'enseignement et contiennent l'obligation de justifier une non-réélection. Un rejet de ces propositions freinerait considérablement l'évolution de notre école. Il recommanda aussi, au nom du Comité cantonal, l'approbation du communiqué proposé par le CC, communiqué qui a été publié dans la presse.

C'est à 11 h. 25 déjà que le président put lever la séance. Lucien Bachmann remercia tous les participants et adressa un remerciement tout particulier au secrétaire central et à ses collaborateurs, ainsi qu'à tous ceux qui, dans l'année écoulée, ont œuvré au service de la SEB et par là-même de l'école bernoise. Il souligna que la SEB pouvait enregistrer avec fierté que le siège présidentiel du Grand Conseil serait occupé cette année par le collègue Walter Stoffer de Biglen.

Le repas en commun au Casino permit encore à chacun de faire plus ample connaissance et d'établir de fructueux contacts.

Le rapporteur: *Hans Adam*

Adaptation française: *Yves Monnin*

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois de septembre 1980

1.1.2 *Activités créatrices manuelles*: approfondissement. M. J.-F. Favre. Dès le 29 septembre à Bienne.

4.0.1-3 *Activités créatrices manuelles* - 4^e année. M. Luc Monnier et animatrices en ACM. 1^{er} groupe: 8 au 10 septembre à Bienne. 2^e groupe: 15 au 17 septembre à Bienne. 3^e groupe: 22 au 24 septembre à Bienne.

4.6.2 *Travaux à l'aiguille*: programme romand de 3^e et 4^e année. Le 17 septembre à Bienne.

- 5.3 *Friandises à confectionner avec les enfants (AMEEJB)*. M^{me} Ch. Wenger. Les 6 et 13 septembre à Bienne.
- 5.5 *Langue - prélecture - préécriture (AMEEJB)*. M^{me} C.-L. Jost et M. C. Merazzi. 2, 9, 16 et 23 septembre à Bienne.
- 5.14.2 *Enfants-problèmes dans une classe, possibilités et limites du soutien donné par l'enseignant*. M. J.-P. Waber. 6, 13 et 20 septembre à Tavannes.
- 5.17.1 *Environnement*. MM. S. Châtelain et H. Treu. En septembre à Tavannes.
- 5.19.2 *Marionnettes, poupées*. M^{me} A. Mœckli. 3, 10, 17 et 24 septembre à La Neuveville.
- 5.29.2 *Peinture sur soie - technique du serti II (USPM JB BR)*. M^{me} H. Mannhart de Lopez. 6, 13 et 20 septembre à Bienne.
- 5.37 *Législation scolaire et problèmes relatifs à l'enseignement des travaux à l'aiguille (ACBMO)*. M^{me} G. Sauvain. Les 3 et 10 septembre à Tavannes et Bienne.
- 5.74 *Psychologie de l'adolescent*. M. P. Furter. Dès septembre à Moutier.
- 5.78.2 *Culture générale*. D^r G. Longu. Dès septembre à Berne.
- 5.102.5 *Initiation aux arts orientaux (IEP)*. M^{me} et M. Cate et Vic Nowas. Le 20 septembre à Bienne.
- 5.111.9 *Le geste qui sauve*. M. M. Barraud. Le 2 septembre à Renan.

Le directeur: W. Jeanneret



Déplacement du début de l'année scolaire à la fin de l'été

Nombre annuel de semaines d'école

La loi cantonale bernoise sur l'école primaire prescrit à l'article 55^{quater}:

«La durée annuelle de l'enseignement est de 36 à 39 semaines.»

Le Concordat du 29 octobre 1970 sur la coordination scolaire prescrit de manière impérative, à l'article 2b:

«La durée de la scolarité obligatoire est d'au moins 9 ans, pour filles et garçons, à raison de 38 semaines d'école par an, au minimum.»

Lors de la consultation entreprise au sujet du déplacement du début de l'année scolaire à la fin de l'été, on a craint, dans certaines régions de la campagne, que ce changement comme aussi l'adhésion ultérieure du canton de Berne au Concordat scolaire astreindraient les écoles de la campagne à un programme de 38 semaines. De telles craintes sont dénuées de tout fondement.

Premièrement, la grille des leçons prescrit que si le nombre de semaines d'école est réduit, il faut donner davantage de leçons hebdomadaires. De ce fait, le temps global d'enseignement ne subit aucune modification. En outre, le secrétaire général de la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique a également

confirmé que même en cas d'adhésion du canton de Berne au Concordat scolaire, cette réglementation flexible adaptée aux différentes régions pouvait être maintenue.

C'est finalement la durée uniforme de l'enseignement qui est déterminante et non le nombre annuel de semaines d'école.

Le délégué à la coordination scolaire

Commission romande d'éducation civique européenne

Il est devenu traditionnel que la Commission romande d'éducation civique européenne organise un stage de formation tous les deux ans.

Le dernier en date s'est tenu à Morgins du 7 au 10 mai 1980. Il s'adressait spécialement aux professeurs de langues avec le thème: «Comment insérer la perspective européenne dans l'enseignement des langues?». Il a été introduit en précisant quelques intentions: faire mieux connaître l'Europe, la laisser découvrir par les langues, échanger des vues à son propos entre enseignants.

Il appartenait d'abord au professeur Dusan Sidjanski de l'Université de Genève d'ouvrir toutes grandes les portes de l'organisation européenne, qui commence à devenir complexe. Il le fit brillamment en rappelant les événements principaux d'hier, d'aujourd'hui et en les plaçant dans une optique de demain. Malgré les difficultés rencontrées, le bilan se révèle encourageant, et les initiatives prises ne manqueront pas d'avoir des répercussions importantes sur la vie du continent.

De son côté, le professeur J.-Bernard Lang, coordinateur de l'allemand en Suisse romande, montra de façon exemplaire «L'utilité de l'apprentissage de la langue pour la compréhension du peuple qui la parle». Ses analyses de situations pertinentes placèrent les enseignants devant des cas pratiques éloquentes.

Quant au professeur Bétemps d'Aoste, il entretint son auditoire de problèmes vécus sur le thème: «Le français, l'italien et le patois comme moyens de culture européenne dans le Val d'Aoste». Là encore, l'Europe apparaissait partout sous-jacente, même dans la banalité des faits quotidiens. L'évocation du voisinage permanent de trois langues montra combien les cultures du continent s'interpénètrent, se complètent. Et les bilingues ont une jouissance supplémentaire en profitant de sources variées!

Enfin, M. R. Scherrer, vice-président de l'Union européenne de Suisse, insista avec une distinction précise sur «L'importance des langues et de leur enseignement pour l'intégration de l'Europe». Ses conclusions ne laissèrent planer aucun doute sur l'utilité des moyens de communications entre les peuples.

Après ces exposés généraux, des praticiens s'attachèrent à ramener le débat jusque dans les salles de classe par des procédés adéquats. M. Albert Grob, professeur d'allemand au Collège des Bergières à Lausanne, présenta un montage audio-visuel illustrant «Comment insérer la connaissance de l'Allemagne dans l'enseignement de sa langue?». Cette évocation découvrit certains aspects de la vie de nos voisins du Nord par la présentation de scènes de la vie courante.

Il appartenait ensuite à M. Jean-Paul Aragon, maître de méthodologie de l'italien à Genève, de remonter dans le temps pour étudier «La circulation de la culture en Europe au 14^e siècle». Lui aussi arriva à la conclusion que tout le continent ressentait les événements de chacune des régions, à un moment déjà où les relations n'étaient pas perfectionnées comme aujourd'hui.

Dans un cadre plus limité mais non moins évocateur, M. Eric Christen, maître de méthodologie de l'anglais à Genève, révéla «Les influences littéraires et artistiques de l'Angleterre sur la France au 18^e siècle et au début du 19^e siècle». Des recoupements inattendus témoignèrent de parentés extraordinaires, qui surprennent mais apportent la confirmation que la famille européenne existe véritablement.

Tous ces exposés – aussi abondants que divers – furent suivis de travaux de groupes, qui aboutissaient à des entretiens enrichissants avec les conférenciers. De plus les discussions se poursuivirent entre collègues, qui échangeaient souvent leurs expériences.

Le séminaire sera prolongé par la publication de documents intéressants, utilisables par les professeurs concernés.

Pour les cinquante enseignants présents, venus de tous les coins de Romandie, ce stage constitua plus qu'une prise de conscience de l'Europe, puisqu'il suscita des vocations d'apôtres, décidés à transmettre le flambeau de l'union, non seulement par des exposés programmés, mais par tous les cours qui offrent la possibilité de révéler l'appartenance européenne. L'école peut ainsi refléter originalement la réalité quotidienne.

Puisque, selon le professeur Dusan Sidjanski, «Il est indéniable que l'on assiste dans l'opinion publique, depuis l'entrée en fonction du Parlement européen, à l'amorce d'un véritable esprit européen», l'école doit également s'en imprégner.

Le séminaire de Morgins a essayé de créer l'ambiance communicative des grands courants historiques. Il espère avoir marqué d'une véritable pierre blanche l'évolution des esprits des participants et, grâce à eux, celle de nombreux adolescents, qui seront les véritables Européens de demain.

Pour la Commission romande
d'éducation civique européenne
Le président: *Joseph Gross*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach,
Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnigasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.